

« Les plus petites choses comptent. »



ATTEINDRE NOS BUTS RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE

Juillet à septembre 2011

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le Plan stratégique et évaluation des risques 2011-2016 en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des des recommandations et conseils gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations.

Contenu

Buts stratégiques	2
La sécurité	4
L'équilibre	5
Le service	6
La reprise du travail	7
La satisfaction et l'engagement des employés	8
Évaluation des risques	9
Priorités législatives et en matière de politiques	10
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	12
Notes et coordonnées	14

Valeurs

Nous nous engageons à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous nous engageons à offrir des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une direction claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Buts stratégiques

Cible atteinte en 2010

Cible non atteinte en 2010

La sécurité

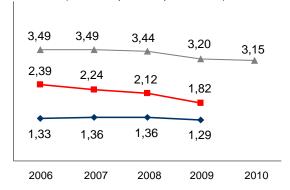
Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Cibles annuelles

- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.
- Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui acceptent que les blessures subies au travail sont inévitables sera inférieur à la les moyenne pour cinq dernières années.

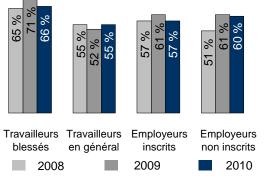
Taux de blessures^{10, 12}

(Blessures pour chaque 100 ETP)



- Toutes les blessures pour chaque 100 ETP (Cible pour 2011 : < 3,37) (Cible pour 2010 : < 3,48)
- Blessures avec interruption de travail au Canada
- Blessures avec interruption de travail au N.-B. (Cible < Canada)

Les accidents du travail et les blessures subies au travail sont inévitables1* (Pourcentage d'accord)



*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

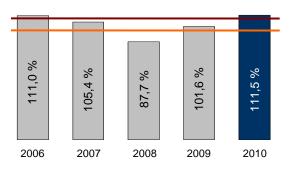
L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

Αu strict minimum, nous maintiendrons dette entièrement provisionnée.

Pourcentage de capitalisation¹



Pourcentage de capitalisation

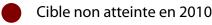
Niveau de capitalisation cible (110 %*)

Capitalisation exigée par la loi (100 %)

*Cible de 105 % avant septembre 2006

Buts stratégiques

Cible atteinte en 2010



Le service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible annuelle



Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

Cible annuelle



Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

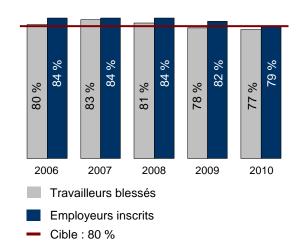
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

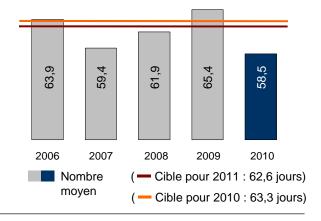
Cible annuelle

Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

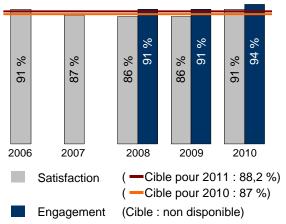
Satisfaction des clients¹



Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



Pourcentage d'employés satisfaits et engagés1*

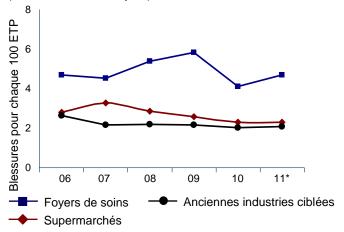


*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

La sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2, 10, 11}

(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

À la fin de septembre 2011, le taux de blessures de la province s'élève à 3,12 par 100 ETP. Il s'agit amélioration comparativement deuxième trimestre et d'un chiffre inférieur à la cible de 3,37 pour 2011.

Industries à risque élevé

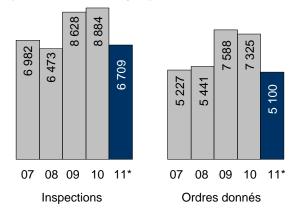
- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures avec interruption de travail par 100 ETP des industries ciblées actuelles est inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans pour les supermarchés (2,30 comparativement à la moyenne de cinq ans de 2,77) et des foyers de soins (4,70 par rapport à la moyenne de cinq ans de
 - le taux de blessures avec interruption de travail des anciennes industries ciblées se chiffre à 2,08 blessures par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 2,24.

Culture de travail sécuritaire

■ Travail sécuritaire NB a organisé et accueilli le Sécurijour de Progressive Agriculture^{MD}, qui a pour but de renseigner les jeunes sur la santé et la sécurité à la ferme. Les trois journées de sécurité ont compté 1 033 participants, y compris 766 élèves; 78 enseignants et parents; et 189 bénévoles.

Conformité à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail 2, 11

(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



- Dans le cadre d'initiatives de marketing social, on a élaboré un projet pilote axé sur la publicité sur Facebook. Les annonces, qui visent la population plus jeune, comprend une affiche pour les jeunes. Il s'agit d'un site où il est rentable de faire de la publicité puisque le nombre d'impressions et de clics sont les plus élevés.
- Travail sécuritaire NB a publié un document intitulé Guide d'orientation à l'intention des employeurs, qui transmet le message « Des travailleurs avertis sont des travailleurs en sécurité ». Le guide encourage les meilleures pratiques pour élaborer un programme d'orientation des employés pour un lieu de travail particulier afin d'assurer que les nouveaux travailleurs travaillent en toute sécurité. Vous pouvez consulter le guide en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca. De plus, la New Brunswick Construction Safety Association en fera la promotion.

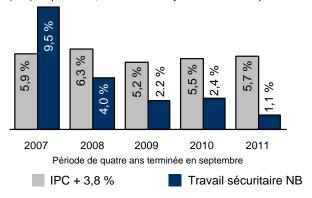
Intervention au niveau des entreprises

 Travail sécuritaire NB concentre son attention sur certaines entreprises en fonction de leur nombre de blessures ainsi que celui du groupe d'industries. Cette attention accrue favorise la création d'une infrastructure de santé et de sécurité durable chez ces entreprises ciblées. Jusqu'au 30 septembre, le taux global de blessures de ces industries se chiffre à 5,85 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur de 33,7 % à ce que le taux était avant l'intervention, soit 8,82 en 2001. À des fins de comparaison, toutes les entreprises ont réduit leur taux de 22 % sur la même période de dix ans.

L'équilibre

Objectif de rendement nº 14

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 3,8 % sur une moyenne mobile de quatre ans.

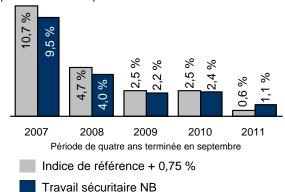


Gestion des placements et financière rigoureuse

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une diminution de 6,0 % au troisième trimestre et de 2,5 % à ce jour au 30 septembre 2011. La plupart des marchés des actions internationales ont diminué de façon importante au troisième trimestre en raison d'inquiétudes croissantes au sujet de la possibilité de la cessation des paiements sur la dette souveraine par l'Europe et du ralentissement du rétablissement économiaue. Les canadiennes ont affiché une perte de 12 % ce trimestre, soit leur pire rendement depuis 2008. Les actions américaines ont également affiché leur pire rendement en trois ans, avec une réduction de 7 % (CAD) de l'indice S&P 500. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.
- Le revenu tiré des cotisations pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 a été de 591 000 \$ de plus que prévu au budget. Le revenu des placements pour la même période a été de 76 381 000 \$ de moins que prévu. Le total des dépenses pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011 était inférieur de 10 771 000 \$ au montant prévu au budget. Les frais engagés au titre des réclamations étaient inférieurs de 7 590 000 \$ au montant prévu au budget.

Objectif de rendement nº 24

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,75 % sur une période mobile de quatre ans.



Les frais d'administration et du Tribunal d'appel ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 3 181 000 \$ au montant prévu au budget. Ces résultats ont donné lieu à un excédent des dépenses sur les revenus de 45 997 000 \$ pour la période comparativement à l'excédent des revenus sur les dépenses prévu de 19 222 000 \$.

Taux de cotisation

■ Le taux de cotisation moyen provisoire de 2012 se chiffre à 1,70 \$ par tranche de 100 \$ des salaires, soit une réduction de 15 % par rapport au taux de 2,00 \$ en 2010. La situation financière qui s'améliore, des coûts de réclamation moins élevés et un nombre de blessures inférieur ont permis de réduire le taux de cotisation moyen et grâce à cette réduction, la cotisation de tous les employeurs sera réduite ou demeurera stable en 2012.

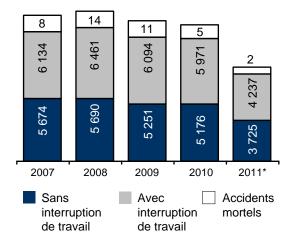
Gouvernance

- Dans le cadre de son engagement continu envers le perfectionnement professionnel, le conseil d'administration a participé à :
 - une retraite pour discuter de la gouvernance, de la planification stratégique et des obligations prévues par la loi;
 - une séance de formation en matière d'investissement afin de l'aider à remplir ses responsabilités en matière de surveillance liées à la caisse des accidents.

Remarque: Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 12 et 13.

Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7} (Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Volume de réclamations

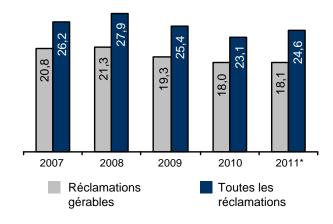
■ À ce jour, le volume de réclamations a diminué par rapport au même trimestre de 2010; le nombre de réclamations acceptées a diminué de 4,9 %; le nombre de réclamations sans interruption de travail a diminué de 3,7%; et le nombre de réclamations avec interruption de travail a diminué de 5,9 %.

Aider les clients à naviguer dans le système

- Le Tribunal d'appel a reçu 581 demandes d'appel, soit une augmentation de 13,9 % par rapport au même trimestre de 2010. Il a également résolu 570 appels, soit une augmentation de 1,6 % comparativement au même trimestre de 2010.
- Travail sécuritaire NB, conjointement avec l'Association canadienne de la paie, a présenté un atelier sur la législation néo-brunswickoise en matière d'indemnisation des travailleurs et ses effets sur les fonctions liées à la paie. L'atelier comprenait des renseignements sur :
 - la protection contre les accidents du travail;
 - l'évaluation de l'expérience;
 - les responsabilités de l'employeur et des employés relativement aux blessures liées au
 - la cotisation et les salaires assurables.

Jours écoulés avant le premier chèque de prestations^{2, 5}

Jours à partir de la date de l'incapacité (Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Jours écoulés avant le premier chèque

- Le nombre de jours avant le premier chèque a été relativement stable au troisième trimestre. Comparativement au troisième trimestre de 2010:
 - les réclamations gérables n'ont pas changé;
 - toutes les réclamations ont augmenté de 1,5 jour (6,5 %).

Prestation de services rentable

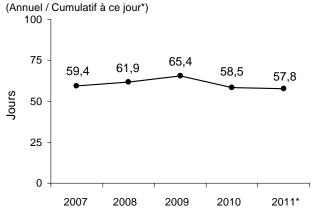
■ Travail sécuritaire NB offre aux employeurs l'option de s'inscrire en vue de déclarer leurs accidents électroniquement (Formulaire 67). À la fin du troisième trimestre, un total de 148 employeurs étaient inscrits et on a reçu environ 20 % de tous les formulaires 67 électroniquement.

Mesurer et évaluer la satisfaction

- Le sondage annuel sur la satisfaction des clients de Travail sécuritaire NB est en cours. Dans le cadre du sondage, on effectue :
 - des entrevues par téléphone auprès de travailleurs, d'employeurs et d'intervenants;
 - la structuration d'un projet qui sera réalisé une seule fois et qui consiste à effectuer des entrevues en profondeur afin d'examiner les attentes des clients à l'égard des services ainsi que les attributs et les facteurs de la satisfaction des clients.

La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10}



Clients ayant un but quant à la reprise du travail

Cible annuelle à ce jour

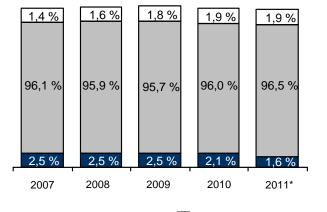
 Au mois de septembre 2011, le nombre de jours pendant lesquels les clients ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est de beaucoup inférieur (4,8 jours) à la cible de 2011, soit 62,6 jours, et on prévoit atteindre la cible prévue pour la reprise du travail.

Meilleures pratiques en matière de réadaptation médicale

 Travail sécuritaire NB, de concert avec Solutions de santé canadiennes, a présenté des séances dans trois communautés afin d'obtenir la coopération des employeurs et des médecins de famille. Les taux de participation étaient assez élevés. Les séances comptaient plus de 80 % des médecins de famille à St. Stephen et à Sussex; 95 % de ceux à Sackville; et plus de la moitié de ceux à Bathurst, qui ont rencontré des employeurs afin de discuter de questions liées à la reprise du travail rapide et sécuritaire.

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}

But quant à la reprise du travail et prestations complètes d'invalidité à long terme (Annuel / Cumulatif à ce jour*)



- Prestations complètes d'invalidité à long terme
- N'ont pas repris le travail
- Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident

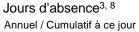
Meilleures pratiques en matière de gestion de la reprise du travail

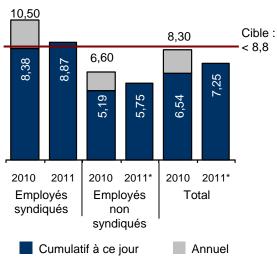
- Vu la réussite du projet pilote portant sur les blessures à l'épaule, Travail sécuritaire NB mettra en œuvre un plan de soins semblable pour la gestion des blessures au bas du dos. Le programme facilitera la réadaptation appropriée et en temps opportun ainsi que la gestion médicale en assurant :
 - l'élaboration d'un de réseau physiothérapeutes chirurgiens de orthopédistes;
 - des évaluations approfondies;
 - un accès plus rapide aux chirurgiens, au besoin.

Gestion médicale de cas

- Travail sécuritaire NB, de concert avec le Comité sur les questions relatives à la pratique clinique, continue à déployer des efforts en vue de mettre au point des services de présentation de rapports en ligne. Cette application en ligne sécurisée sera avantageuse pour les travailleurs blessés, les cliniques de physiothérapie et Travail sécuritaire NB. Parmi les améliorations, on retrouve :
 - une plus grande efficacité au niveau de la présentation de rapports d'évolution;
 - un accès plus facile à des autorisations dans le cadre de réclamations;
 - des processus de facturation améliorés pour des traitements et du matériel.

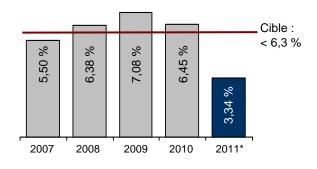
La satisfaction et l'engagement des employés





Roulement du personnel^{3, 9}

Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Un total de deux incidents de violence à l'égard d'employés de Travail sécuritaire NB ont été signalés au troisième trimestre. Travail sécuritaire NB continue d'élaborer des processus pour gérer les incidents de violence, y compris :
 - l'élaboration d'un livret à l'intention des employés, intitulé Guide à l'intention des employés : Comment gérer des situations difficiles:
 - la mise à jour du Rapport d'incident violent qu'on utilise pour signaler les incidents de violence.
- On a aidé quatre employés à demeurer au travail ou à reprendre le travail par le biais du programme de gestion de l'incapacité au travail.
- Deux réclamations d'employés ont été acceptées en vertu de la Loi sur les accidents du travail, soit un total de cinq réclamations à ce jour. Le coût de ces cing réclamations s'élève à 6 672,16 \$ à ce jour.
- Le comité de mieux-être de Travail sécuritaire NB a élaboré un plan d'action relatif au mieux-être pour 2011-2012. Le plan donne les grandes lignes des activités et des buts en ce qui a trait à l'aptitude mentale, la saine alimentation, l'augmentation de l'activité physique et la vie sans tabac.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au troisième trimestre, 16 postes ont fait l'objet d'un concours et 12 ont été pourvus, donnant lieu à trois promotions internes.
- Deux autres employés ont commencé à participer au programme des chefs de demain, pour un total de six à ce jour.
- Dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel, 32 employés ont participé à des présentations et à des ateliers portant sur : travailler efficacement avec les autres;
 - travailler efficacement avec Microsoft Outlook:
 - la préparation à la retraite;
 - les rôles et les responsabilités relativement aux entrepreneurs.

Salaires et avantages sociaux

 Dans le cadre de la planification des mesures d'urgence en cas de catastrophe, Travail sécuritaire NB, en consultation avec fournisseur de services de paie, étudie la possibilité d'effectuer des activités liées à la paie à distance.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts.

Mises en garde de la direction

Aucune question soulevée au troisième trimestre.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Inacceptable	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Prudence nécessaire	Réduire
Décisions du Tribunal d'appel qui ne sont pas conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Acceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Prudence nécessaire	Réduire
Niveau de capitalisation	Prudence nécessaire	Accepter
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Plus grand nombre de blessures dans les industries ciblées	Prudence nécessaire	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Protéger l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Risques externes		
Effet de la culture, de la langue et du niveau d'alphabétisation	Acceptable	Réduire
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
tat de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2010-2011 approuvées au premier trimestre de 2011	Terminée
Politique nº 21-207 – Prestations de pension pour les accidents survenus avant 1982	Le 17 février 2011
Politique n° 21-213 – Admissibilité transitoire	Le 27 janvier 2011
Politique nº 21-260 – Indemnité minimum	Le 27 janvier 2011
Politique nº 24-013 – Inspections et enquêtes en matière de santé et de sécurité au travail	Le 27 janvier 2011
Politique nº 26-005 – Santé et sécurité au travail – Compétence provinciale	Le 27 janvier 2011
Politique nº 31-401 – Achat de biens et de services	Le 27 janvier 2011

Priorités de 2011-2012 établies en avril 2011	Terminée
Gouvernance	
Politique nº 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Le 27 mai 2011
NOUVELLE – Politique n° 41-011 – Gouvernance – Engagement des comités techniques d'intervenants envers la réforme législative et réglementaire	Le 27 mai 2011
NOUVELLE – Politique sur l'équilibre des prestations	
Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail : Conformité du Tribunal d'appel à la politique du conseil d'administration	

Santé et sécurité au travail

Dispositions générales en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail

Exploitation forestière conventionnelle

Hygiène du travail

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Traitement du gaz naturel liquéfié

Démérites

Aide médicale et réadaptation

Politique nº 21-220 – Frais de déplacement liés à une réclamation	Le 27 mai 2011
Politique nº 29-220 – Frais de déplacement	Le 27 mai 2011
Politique nº 29-223 – Frais de garde d'enfants / de personnes à charge	Le 27 mai 2011
Politique nº 29-224 – Frais de déplacement liés à un programme de formation	Le 27 mai 2011
Politique nº 21-400 – Réadaptation	
Politique nº 25-003 – Soins à domicile et indépendance	
Politique nº 29-550 – Allocation pour soins personnels	Le 22 septembre 2011
Politique nº 21-402 – Modifications apportées au véhicule	
Politique nº 21-403 – Modifications apportées au domicile	
Politique nº 29-551 – Prothèses auditives et piles	
Politique nº 29-510 – Lunettes prescrites	Le 22 septembre 2011
Politique nº 25-008 – Vêtements et chaussures	
Barème des frais nº 29-557 – Vêtements et chaussures	Le 22 septembre 2011

Terminée Indemnisation Frais funéraires Règlement relatif à la diminution physique permanente Politique nº 21-211 – Période d'attente de trois jours Politique nº 21-215 – Suppléments à l'indemnité Politique nº 25-010 - Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation **Capitalisation et administration** Politique nº 32-401 – Dépenses, allocations et indemnités journalières des membres à temps partiel du conseil d'administration et du Tribunal d'appel Le 27 mai 2011 Politique nº 39-205 – Barème des dépenses et allocations des membres à temps partiel Le 27 mai 2011 du conseil d'administration et du Tribunal d'appel Politique nº 34-200 – Objectifs de placement Politique nº 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements Politique nº 21-300 – Attribution des coûts de réclamation Politique nº 49-200 – Distribution des transcriptions et des enregistrements des audiences devant le Tribunal d'appel Politique nº 49-310 – Distribution des décisions du Tribunal d'appel Admissibilité aux prestations NOUVELLE – Politique sur la Loi sur l'indemnisation des pompiers Politique nº 21-100 – Critères d'admissibilité – Principes généraux Le 25 août 2011 Politique nº 21-104 – Critères d'admissibilité – Critères relatifs à l'heure, à l'endroit et à l'activité Le 25 août 2011 Politique n° 21-101 – Critères d'admissibilité – Conditions préexistantes Politique nº 21-102 – Critères d'admissibilité – Réapparitions de lésions Le 25 août 2011 Politique nº 21-103 – Critères d'admissibilité – Stress Politique nº 21-106 – Avis d'accident et demande de prestations Le 25 août 2011 Politique nº 21-108 – Critères d'admissibilité – Lésions pendant la réadaptation Politique nº 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition Politique nº 21-150 – Critères d'admissibilité – Lésions et maladies cardiaques Politique nº 21-011 – Agents de l'État

Services aux employeurs

Politique nº 23-100 – Inscription des employeurs

Politique nº 23-200 – Salaires assurables

Politique nº 23-305 – Administration des activités à l'extérieur de la province

Politique nº 23-400 – Vérification des comptes d'employeurs

Politique nº 23-500 – Paiement de la cotisation des employeurs

Politique nº 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires

Politique nº 29-301 – Cotisation des volontaires

Pénalités, amendes et déclaration d'accidents en vertu de la Loi sur les accidents du travail

Évaluation et engagement des intervenants

Subvention destinée à la qualité de vie

Satisfaction des clients

11

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Résultats d'exploitation (non vérifiés) Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenu			
Cotisations, y compris les employeurs tenus			
personnellement responsables	151 522 \$	152 113 \$	153 285 \$
Placements	49 066	(27 315)	48 233
Province du Nouveau-Brunswick	300	100	(75)
•	200 888	124 898	201 443
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	148 281	140 691	147 948
Administration	30 972	28 027	27 592
Tribunal d'appel	1 382	1 190	1 136
Obligations prévues par la loi	1 031	987	978
	181 666	170 895	177 654
Excédent des revenus sur les			
(dépenses) pour la période	19 222 \$	(45 997) \$	23 789 \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière, lesquelles ont été adoptées le 1^{er} janvier 2011.

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés) Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2011

	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes : Employeurs cotisés Employeurs tenus personnellement responsables Intérêts et dividendes Province du Nouveau-Brunswick	137 164 \$ 20 278 20 805 400 178 647	140 872 \$ 20 922 20 567 400 182 761
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes : Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés Fournisseurs et employés, pour des services	99 067	99 698
administratifs et autres	31 989	29 877
- -	131 056	129 575
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	47 591	53 186
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes : Vente de placements Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :	263 622	250 341
Acquisition d'immobilisations	294 888 1 057 295 945	306 405 1 818 308 223
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(32 323)	(57 882)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	15 268	(4 696)
Espèces et placements à court terme, début de la période	28 374	51 092
Espèces et placements à court terme, fin de la période	43 642 \$	46 396 \$

Notes

- 1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé Résultats de fin d'exercice 2010.
- 2. Source: Division des services de travail sécuritaire, 30 septembre 2011.
- 3. Source: Service des ressources humaines, 30 septembre 2011.
- 4. Source: Division des services généraux, 30 septembre 2011.
- 5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
- 6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
- 7. Tous les accidents mortels relevaient de la Loi sur les accidents du travail en 2011, selon l'année de l'accident.
- 8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
- 9. Roulement du personnel = postes actifs / (postes actifs + postes annulés) par année.
- 10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
- 11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
- 12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), nº 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.

Coordonnées

1800222-9775 www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland Case postale 160 Saint John, NB E2L 3X9